

Quelle énergie pour la Bretagne 2003-2017 ?



Le 23 novembre 2017, au cercle de défense, Jean-Pierre Le Gorgeu, géophysicien de formation et particulièrement impliqué dans l'association « Sauvons le Climat » (www.sauvonsleclimat.org/fr/) dont plusieurs membres se sont opposés à l'implantation d'éoliennes dans le pays des abers, a présenté son analyse de la nouvelle donne en matière de politique énergétique de la Bretagne et au-delà. Une trentaine de sociétaires étaient présents. A l'issue de la conférence ils ont pu échanger avec le conférencier.

Jean-Pierre Le Gorgeu a notamment procédé à une analyse critique du « pacte électrique breton » officialisé le 14 décembre 2010 après accord entre l'État, la Région Bretagne, l'ADEME, RTE et l'ANAH (Agence nationale de l'habitat). Ce pacte vise à apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement électrique de la Bretagne. En effet, à ce jour, environ 10% seulement de l'électricité consommée en Bretagne est produite dans la région. Ce pacte engage les co-signataires pour :

- (1) la maîtrise de la demande en électricité au niveau régional : il s'agit de diviser par 3 la progression de la demande en électricité d'ici 2020 en poursuivant la sensibilisation du grand public, en soutenant l'animation des politiques énergétiques sur les territoires, et en renforçant les dispositifs de rénovation thermique des logements,
- (2) le déploiement massif de toutes les énergies renouvelables : l'objectif est de multiplier par 4 la puissance électrique renouvelable installée d'ici 2020, soit 3 600 MW,
- (3) la sécurisation de l'approvisionnement grâce à un réseau de transport de l'électricité renforcé (avec l'implantation d'une unité de production électrique à l'ouest de la Bretagne, et l'intensification de l'expérimentation des réseaux électriques intelligents et du stockage de l'énergie).

S'agissant des énergies renouvelables, le conférencier a confirmé que la production d'énergie éolienne et/ou solaire en Bretagne (comme ailleurs) est essentiellement intermittente. Comme, à son avis, (1) le stockage de l'électricité ainsi produite n'est pas au point ou trop onéreux et que (2) les transferts interrégionaux d'énergies renouvelables ne lui paraissent pas convaincants, il estime qu'il ne faut pas soutenir ce type d'investissements en Bretagne ou ailleurs. Il recommande de les orienter vers : la géothermie, l'isolation des logements, la mise en œuvre de transports plus économes, et le nucléaire (filiale à neutrons rapides et petites unités de production très décentralisées) avec cogénération pour le chauffage.

Cette conférence donne d'intéressants éléments de réflexion pour l'élaboration de la nécessaire transition énergétique, effort dans lequel la France s'inscrit désormais après l'engagement pris au niveau mondial à Paris, lors de la COP 21.

Paul Tréguer

